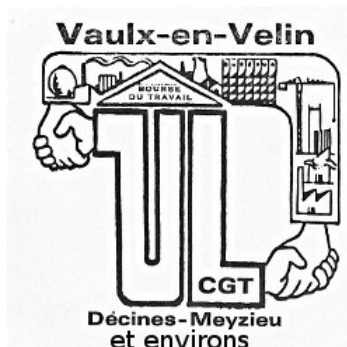


C.G.T. et UGICT-CGT



Comme dans beaucoup de vos entreprises,
ATALIAN s'assoit sur le droit du travail.

Mais la Justice Prud'homme est là, avec la C.G.T.,
pour vous aider à vous faire respecter.

Le groupe ATALIAN médaillé et primé pour « sa stratégie d'entreprise » . . . « met en oeuvre chaque jour une croissance économique dynamique associée à une dynamique de progrès social . . . » peut-on lire sur son site Web ! « . . . après une année qualifiée de « réussie » en termes d'intégration et de structuration organisationnelle et financière » peut-on lire sur la presse spécialisée !

Mais il y a le REVERS de la MÉDAILLE !!!

les nombreuses condamnations aux PRUD'HOMMES de Lille à Montpellier en passant par Lyon. . : « n'a pas exécuté le contrat de travail de manière loyale . . . manquements graves de l'employeur . . . résiliation aux torts exclusifs de la société . . . »

les interventions des diverses Inspections du travail : « pressions, entretiens en vue de licenciement pouvant être constitutif de harcèlement moral » . . . ignorance du code du travail sur la dénonciation des conventions, accords ou contrats de travail, entraves aux fonctions représentatives du Personnel . . .

et, ce matin à Lyon, demain à Montpellier, ATALIAN est convoqué une nouvelle fois devant les Prud'hommes pour non-respect du Code du Travail.



en fait de « stratégie » et « dynamique de progrès social »
Ils licencient gratuitement et réembauchent à moindre coût
des ouvrier(e)s aux cadres dits « récalcitrants » !

- Non-respect des dispositions légales en matière de changement de Convention Collective, accords et contrats de travail . . .
- Pressions et menaces de licenciement pour la signature de nouveaux contrats au rabais . . . « s'il existe encore des récalcitrants, vous pourrez d'ores et déjà leur expliquer de trouver du travail ailleurs . . . pas d'exception chez nous ! »
- avec les graves Conséquences du harcèlement : de la Souffrance au travail jusqu'en matière de santé personnelle.
- Retenues arbitraires sur les salaires . . .
- Utilisation de « Licenciement pour faute grave » pour ne pas avoir à payer les droits des salariés qu'ils lèsent gravement déjà dans leur droit au travail !
- même après les licenciements, continuité du harcèlement : clause de non-concurrence qu'ils ne paient même pas . . .
- Ignorance des Jugements des Prud'hommes exigeant de nouvelles démarches et nouveaux frais judiciaires pour les faire respecter . . . Quelles nouvelles manœuvres le Groupe va manigancer pour ne pas répondre à ses responsabilités et obligations légales ? Comme, actuellement, découper SPF et le vendre en morceau ?

Des pratiques discriminatives et illégales, pas seulement à MEYZIEU,
des pratiques discriminatives et illégales,
pas seulement avec les ouvrier(e)s mais encore plus avec les cadres

L'actualité en 2010 à Lille, Saint-Etienne ; en 2011 à ORLY, à la gare d'Austerlitz à Paris, et en ce début 2012 à AULNAY sous bois, sur le site du TRICASTIN, l'actualité aux Prud'Hommes à Lyon, Lille, (Versailles), Blois, Valence, Montpellier, . . .

nous rappelle chaque fois que cette « *stratégie d'entreprise* » ou menaces, mutations et licenciements, salaires autoritairement baissés, heures supplémentaires non-payées . . . en un mot **l'arbitraire systématique aux dépens des salariés s'est confirmé à tous les niveaux.**

Le Groupe ne respecte pas le droit du travail, ni surtout la dignité des salariés :

Intimidations, répressions pour ceux qui osent témoigner ou revendiquer !

Pour les rescapés et résignés, nous savons qu'ils sont contraints d'accepter des conditions indignes et dangereuses par crainte d'être licenciés.

Jusqu'ici, en France, le Code du Travail existe et doit être respecté pour tous - des ouvriers aux cadres – et par tous, patronat en premier. La Justice, entre autres les Prud'hommes, est là pour nous le rappeler ainsi que l'Inspection du Travail.

Mais il ne faut pas attendre d'être exclu de l'entreprise pour agir !
Ensemble, organisés, nous sommes plus fort pour nous faire respecter !
Prévenir vaut mieux que guérir !
Ingénieurs, Cadres, Techniciens, Maîtrise, Employé(e)s, Ouvriers,
même exploitation, même volonté de se faire respecter !

Organisez-vous et faites-vous respecter avec la C.G.T.

.....
Je décide de m'organiser pour me défendre et je rejoins la C.G.T. :

Nom : Prénom :

Adresse

Tél.@.....

Cadre Technicien(e) Employé(e) Ouvrier(e)

à renvoyer à : U-D CGT 215 Cours La Fayette 69006 LYON ud69@cgt.fr - 04 72 75 53 53

ou à CGT 263 rue de Paris 93516 Montreuil Cedex

Fax : 01 49 88 18 57 et www.cgt.fr

**Vous pouvez vous adresser aux permanences de l'Union Locale
de Vaulx-Décines-Meyzieu et environs les mardis et jeudis après 17h
Maison de Quartier Avenue Bataillon Carmagnole Liberté 69120 VAULX en VELIN
Tél 04 72 37 39 74 ou 04 72 37 38 58 - ulcgt.vaulx@wanadoo.fr**